



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 septembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 17 septembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence de la République socialiste du Viet Nam, au mois de juillet 2008 (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent du Viet Nam  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Le Luong Minh**



**Annexe à la lettre datée du 17 septembre 2008  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent du Viet Nam  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité  
durant le mois de juillet 2008 sous la présidence du Viet Nam**

Sous la présidence du Viet Nam, en juillet 2008, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé et pris des mesures appropriées sur un large éventail de questions délicates en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Europe, notamment sur les faits nouveaux qui se sont produits en République centrafricaine, au Tchad, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Érythrée, au Rwanda, en Somalie, au Soudan, en Afrique de l'Ouest, en Afghanistan, au Myanmar, au Népal, au Moyen-Orient, au Liban, au Kosovo et en Abkhazie (Géorgie). Il s'est aussi occupé d'autres questions intéressant ses organes subsidiaires.

En juillet 2008, le Conseil a tenu 19 séances, dont 16 séances publiques, notamment un débat public sur les enfants et les conflits armés et un autre sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Outre trois séances privées, dont deux avec les pays qui fournissent des contingents, il s'est aussi réuni 17 fois en consultations plénières. Les membres du Conseil ont par ailleurs adopté six résolutions et trois déclarations du Président et sont convenus du texte de cinq déclarations à la presse. Le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter un projet de résolution sur la situation au Zimbabwe au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique ».

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, Pham Gia Khiem, a présidé un débat public sur les enfants et les conflits armés et donné lecture d'une déclaration du Président sur la question (S/PRST/2008/28), le 17 juillet.

## **Afrique**

### **La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région**

Le 15 juillet, en consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmont Mulet, a présenté un exposé sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation quant au caractère instable des conditions de sécurité au Tchad et à la situation humanitaire dans ce pays, et condamné les attaques visant le personnel humanitaire. Tout en soulignant l'importance du processus politique et du dialogue, qui représentent le seul moyen de régler le conflit au Tchad, ils ont demandé à toutes les parties concernées de renoncer immédiatement à la violence, de s'engager dans le processus politique et d'assurer la sécurité des activités du personnel humanitaire. Ils ont aussi exprimé leur plein soutien à la mise en place de la MINURCAT et de l'Opération de l'Union européenne et à la coordination entre ces missions et d'autres missions des Nations Unies dans la sous-région et ont exhorté le Tchad et le Soudan à appliquer dans leur intégrité l'Accord de Dakar et les autres accords pertinents.

### **Côte d'Ivoire**

Le 24 juillet, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Lors des consultations qui ont suivi, le Représentant spécial du Secrétaire général, Choi Young-Jin, a rendu compte aux membres du Conseil de la situation en Côte d'Ivoire et des activités connexes de l'ONUCI, en particulier des préparatifs des élections nationales prévues le 30 novembre 2008. Les membres du Conseil ont, en général, encouragé toutes les parties concernées à maintenir la dynamique de réconciliation, de dialogue permanent et de coopération à la suite de l'Accord politique de Ouagadougou et des accords supplémentaires, pour assurer le bon déroulement du scrutin et poursuivre le processus de paix dans l'intérêt du peuple ivoirien.

Le 29 juillet, le Conseil a adopté, à l'unanimité, la résolution 1826 (2008), dans laquelle il a prorogé jusqu'au 31 janvier 2009 les mandats de l'ONUCI et des forces françaises qui la soutiennent, notamment pour faciliter l'organisation d'élections libres, ouvertes, justes et transparentes en Côte d'Ivoire.

### **République démocratique du Congo**

Le 23 juillet, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a rendu compte au Conseil des activités menées récemment par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Il a souligné qu'en dépit de certains progrès encourageants dans l'application des dispositions du communiqué de Nairobi et de l'accord de paix de Goma, la situation en matière de sécurité et sur le plan humanitaire dans l'est du pays demeurait instable et préoccupante. Bien qu'elle ait mené des opérations relativement efficaces, la MONUC n'était pas dotée de moyens suffisants et continuait d'être confrontée à de nombreuses difficultés, faute des ressources et des capacités nécessaires. Certains membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par les violations des droits de l'homme, les violences faites aux femmes et le climat d'impunité qui prévalait dans l'est du pays, tandis que d'autres ont souligné qu'il fallait davantage faire pression sur les groupes armés illégaux qui continuaient d'opérer dans la région. Les membres du Conseil sont convenus que la MONUC devait continuer à apporter son concours au processus de paix dans le pays.

### **Érythrée et Éthiopie**

Dans une lettre datée du 28 juillet, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/496), le Secrétaire général a informé le Conseil que l'Éthiopie et l'Érythrée avaient rejeté les options qui leur avaient été présentées concernant un engagement futur des Nations Unies.

Le 30 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1827 (2008), dans laquelle il a mis fin au mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), à compter du 31 juillet 2008, et souligné que cette décision était sans préjudice des obligations de l'Éthiopie et de l'Érythrée en vertu des Accords d'Alger. Il a notamment exigé de l'Éthiopie et de l'Érythrée qu'elles s'acquittent intégralement des obligations qui leur incombent au titre desdits accords, fassent montre de la plus grande retenue et s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force l'une contre l'autre, et évitent les provocations militaires. Il a également appuyé les efforts que le Secrétaire général et la

communauté internationale continuaient de déployer pour amener l'Éthiopie et l'Érythrée à mettre en œuvre les Accords d'Alger, à normaliser leurs relations, à promouvoir la stabilité et à jeter les bases d'une paix globale et durable entre elles. Les membres du Conseil ont par ailleurs prié le Secrétaire général de continuer à étudier avec ces deux pays la possibilité d'une présence des Nations Unies dans l'un et l'autre pays aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

### **Rwanda**

Le 10 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1823 (2008), dans laquelle il a mis fin aux interdictions imposées aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 1011 (1995) et dissous le Comité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda. Il a également souligné qu'il fallait que les États de la région s'assurent que les armes et le matériel qui leur étaient livrés n'étaient pas détournés ou utilisés par des groupes armés illégaux.

### **Somalie**

Le 8 juillet, le Conseil a fait une déclaration à la presse, condamnant l'assassinat d'Ali Osman Ahmed, Administrateur chargé du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement en Somalie.

Le 23 juillet, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Ahmedou Ould Abdallah, a rendu compte au Conseil de la situation dans le pays, en se fondant sur le rapport du Secrétaire général (S/2008/466). Le Représentant spécial a informé le Conseil que le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie étaient parvenus à un accord politique qui avait été paraphé le 9 juin et que plusieurs États et organisations internationales, dont la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique, ainsi que l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Union européenne, avaient été les témoins de cet accord. Il a tenu à faire savoir que cet accord ne rétablirait pas la paix du jour au lendemain et exhorté le Conseil à envisager que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) puisse passer sous le commandement de l'ONU ou qu'une force internationale de stabilisation puisse être également déployée, comme l'indiquait le dernier rapport du Secrétaire général sur les faits nouveaux survenus dans le pays, ou qu'une force de maintien de la paix distincte des Nations Unies puisse être établie. Demandant instamment au Conseil d'intervenir d'urgence pour consolider les efforts de réconciliation nationale, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Ali Ahmed Jama Jengeli, a suggéré que l'AMISOM soit le point de départ de toute force de stabilisation ou de maintien de la paix future. Prenant la parole devant le Conseil, le Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, Ramtane Lamamra, a affirmé que l'AMISOM était prête pour une incorporation finale dans une force de stabilisation internationale, comme préconisé par l'Accord de Djibouti, et informé le Conseil que la Mission se heurtait à un manque de fonds sévère et à un appui logistique insuffisant. Il a également indiqué qu'une composante navale importante permettrait à la force des Nations Unies envisagée d'étendre son rayon d'action au-delà de Mogadiscio.

## Soudan

Le 9 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur l'attaque perpétrée contre le personnel de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le 8 juillet 2008, que les membres du Conseil ont condamnée dans les termes les plus vigoureux, réclamant que les auteurs soient traduits en justice et exprimant leurs profondes condoléances aux familles des victimes ainsi que leur solidarité avec le personnel de la MINUAD.

Le 16 juillet, le Conseil a tenu une séance privée avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la MINUAD. Dans les consultations plénières qui ont suivi, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil de la situation au Darfour et du déploiement de la MINUAD. Il a en particulier apporté des précisions sur l'attaque dont avait fait l'objet un convoi de la MINUAD, le 8 juillet, qui avait entraîné la mort de 7 membres du personnel et fait 22 blessés. À l'issue des consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/27), par laquelle il a condamné l'attaque perpétrée le 8 juillet 2008 contre le personnel de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, s'est félicité qu'une enquête des Nations Unies soit en cours et que le Gouvernement soudanais ait déclaré qu'il lui prêterait son concours, a souligné qu'il était fermement résolu à prendre des mesures contre les responsables de cette attaque et demandé à toutes les parties d'accepter une cessation des hostilités, de s'engager dans le processus politique et de coopérer pleinement avec le déploiement de la MINUAD en respectant sa sécurité et sa liberté de mouvement.

Le 31 juillet, après d'intenses consultations, le Conseil a adopté la résolution 1828 (2008), par laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINUAD pour une nouvelle période de 12 mois, qui prendrait fin le 31 juillet 2009. Les voix se sont réparties comme suit : 14 voix pour (Afrique du Sud, Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, Fédération de Russie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Royaume-Uni, Viet Nam) et une abstention (États-Unis d'Amérique). Le Conseil a également pris note du communiqué publié par l'Union africaine le 21 juillet 2008 et des préoccupations exprimées par certains de ses membres au sujet de l'évolution potentielle de la situation suite à la demande formulée par le Procureur de la Cour pénale internationale, le 14 juillet 2008, à l'encontre du Président soudanais, ainsi que de leur intention de poursuivre l'examen de ces questions. Il s'est félicité que le Gouvernement soudanais ait approuvé le plan de déploiement de la MINUAD, a remercié les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police et les pays donateurs du soutien qu'ils apportaient à la MINUAD, exprimé son soutien au processus politique et exigé de toutes les parties qu'elles mettent fin à la violence, qu'elles s'engagent dans le processus de paix et qu'elles coopèrent pleinement au déploiement de la MINUAD. Après l'adoption de la résolution, 13 membres du Conseil ont expliqué leur vote.

## Paix et sécurité en Afrique : Zimbabwe

Le 8 juillet, le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe qui a informé les membres du Conseil de la situation politique au Zimbabwe et rapporté ce qui avait été dit à ce sujet au Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Charm el-Cheikh. Elle a déclaré que, dans la déclaration adoptée à l'issue du Sommet, l'Union africaine appelait la Communauté de développement de l'Afrique

australe à poursuivre ses efforts de médiation. Le Conseil a ensuite entamé des consultations officieuses au cours desquelles ses membres ont eu un échange de vues informel avec le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios. Les membres du Conseil sont convenus qu'une transition politique au Zimbabwe était nécessaire mais ont divergé quant à la meilleure façon de la soutenir. Ils ont débattu du bien-fondé d'un projet de résolution sur le Zimbabwe.

Le 11 juillet, à une réunion tenue au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique », un projet de résolution sur le Zimbabwe a été mis aux voix. Ce projet prévoyait notamment l'imposition d'un embargo sur les armes à destination du Zimbabwe, une interdiction de voyager à l'encontre du Président Robert Mugabe et de 13 hauts responsables du Gouvernement zimbabwéen et le gel de leurs avoirs financiers. Les voix se sont réparties comme suit : 9 voix pour (Belgique, Burkina Faso, Costa Rica, Croatie, États-Unis, France, Italie, Panama, et Royaume-Uni), 5 voix contre (Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Jamahiriya arabe libyenne, Viet Nam) et une abstention (Indonésie). À cause des votes négatifs de certains membres permanents du Conseil, le projet de résolution n'a pas été adopté.

Le 29 juillet, en consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques sur la situation politique et humanitaire au Zimbabwe. La plupart des membres du Conseil ont pris note et se sont félicités de la signature, le 21 juillet 2008, du mémorandum d'accord entre le Zanu-PF et le Mouvement pour le changement démocratique; ils se sont par ailleurs prononcés en faveur des efforts de médiation déployés par l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki. Toutefois, les membres du Conseil sont restés divisés sur cette question. Certains d'entre eux étaient préoccupés par les progrès limités des pourparlers de paix entre le Zanu-PF et le Mouvement pour le changement démocratique, tandis que d'autres soulignaient le succès de l'approche pacifique adoptée pour résoudre le différend électoral au Zimbabwe, faisant valoir que davantage de temps et d'efforts étaient nécessaires pour promouvoir le processus de transition politique et de réconciliation nationale dans ce pays.

## **Moyen-Orient**

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le 22 juillet, le Conseil a organisé un débat public sur la situation au Moyen-Orient, au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, l'a informé d'un certain nombre d'événements encourageants dans toute la région et souligné qu'il importait de réaliser des progrès tangibles dans les négociations de paix, de consolider le cessez-le-feu, de résoudre la crise humanitaire à Gaza et d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens dans les territoires occupés. La plupart des représentants ont invité les parties à renoncer à la violence, à appliquer les accords, à respecter leurs obligations en vertu du droit international, en particulier du droit relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire, et de prendre de nouvelles mesures concrètes pour faire avancer le processus de paix vers les objectifs proclamés, sur la base des résolutions de l'ONU, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et des conclusions de la Conférence d'Annapolis.

## **Liban**

Le 9 juillet, en consultations plénières, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber, sur l'application de la résolution 1701 (2006). Face aux événements et difficultés survenus sur le terrain qui ont compliqué sa mise en œuvre, les membres du Conseil ont réaffirmé leur attachement à l'application intégrale de cette résolution, en particulier en ce qui concerne le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, la protection des biens et des moyens d'existence des civils et la sécurité du personnel international chargé du maintien de la paix et des opérations humanitaires, ce qui permettrait de parvenir à un cessez-le-feu permanent et à une solution à long terme.

## **Programme pétrole contre nourriture**

Le 25 juillet, la délégation du Costa Rica a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité au sujet du rapport que le Groupe de travail devait présenter à la fin du mois (voir S/2008/492). Dans cette lettre, le Costa Rica a demandé à ce qu'il y soit ajouté de plus amples renseignements afin de faciliter la liquidation du programme pétrole contre nourriture sans exposer l'ONU, y compris le Conseil, à de nouvelles critiques sur sa gestion financière du programme.

## **Asie**

### **Afghanistan**

Le 9 juillet, en présence de hauts responsables de l'ONU et de 26 représentants nationaux, notamment les Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et du Pakistan, le Conseil a tenu un débat sur les problèmes humanitaires et l'insécurité en Afghanistan, et sur les divers moyens de donner suite aux conclusions de la Conférence de Paris en vue de venir en aide au pays. Dans l'exposé qu'il a fait au Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Kai Eide, a souligné qu'il fallait acheminer l'aide de façon plus efficace et plus responsable et déclaré que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) ne serait en mesure de remplir son rôle que si des ressources humaines et financières supplémentaires étaient fournies rapidement. Dans le compte rendu qu'il a présenté au Conseil sur sa récente visite en Afghanistan, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, a déclaré que les besoins humanitaires étaient de toute évidence considérables et croissants et qu'il fallait redoubler d'efforts pour améliorer la protection des civils. Bien que préoccupés par les conditions de sécurité et la situation humanitaire en Afghanistan, les membres du Conseil se sont félicités des résultats de la Conférence de Paris et du lancement de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Les intervenants ont souscrit à la conclusion du rapport du Secrétaire général selon laquelle il fallait mobiliser des ressources supplémentaires pour que la MANUA puisse s'acquitter de son mandat renforcé et atteindre ses objectifs prioritaires. Ils se sont également déclarés favorables à une démarche générale, coordonnée et globale pour faire face aux problèmes qui se posent en Afghanistan.

Le 11 juillet, dans une déclaration de son président (S/PRST/2008/26), le Conseil s'est félicité des résultats de la Conférence qui s'est tenue le 12 juin à Paris, au cours de laquelle les contributions annoncées en faveur de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan ont dépassé 20 milliards de dollars, et de l'engagement pris par le Gouvernement afghan de promouvoir la sécurité, la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme et le développement socioéconomique, et de poursuivre la réforme politique et économique, y compris en prenant des mesures concrètes pour lutter contre la corruption. Rappelant le rôle renforcé que la MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général avaient à jouer, dans le cadre d'une approche intégrée, pour assurer la conduite et la coordination des efforts civils internationaux en Afghanistan, tout en veillant au renforcement de la maîtrise des activités par le pays, le Conseil a appelé tous les acteurs concernés à apporter leur plein soutien à la Mission. Il a également approuvé la recommandation du Secrétaire général selon laquelle il fallait mobiliser rapidement des ressources techniques, administratives et des moyens de sécurité beaucoup plus conséquents pour donner à la MANUA les moyens de s'acquitter de son mandat. Il a réaffirmé une fois encore son ferme attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan. Il s'est déclaré vivement préoccupé par les conditions de sécurité en Afghanistan et a souligné qu'il fallait continuer à faire face à la menace que faisaient peser sur la sécurité et la stabilité du pays les Taliban, Al-Qaida, les groupes armés illégaux, les criminels, les trafiquants de drogue et ceux qui se livraient au détournement de précurseurs chimiques.

### **Myanmar**

Le 24 juillet, en consultations plénières, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Ibrahim Gambari, a présenté un exposé au Conseil sur les préparatifs de sa prochaine visite dans ce pays. Les membres du Conseil ont ensuite échangé des vues sur les moyens à mettre en œuvre pour trouver une solution globale au problème du Myanmar.

### **Népal**

Le 18 juillet, après la publication du rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2008/454), le Conseil a tenu un débat au cours duquel le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Népal, Ian Martin, a présenté les recommandations du Secrétaire général sur le mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et donné un aperçu de l'évolution de la situation dans le pays. S'adressant au Conseil, le représentant du Népal a fait observer que la MINUNEP s'était acquittée d'une grande partie de son mandat, mais que le Gouvernement n'avait pas encore défini les modalités du cantonnement du personnel armé maoïste, lequel était placé sous la surveillance de la Mission. Son gouvernement avait décidé de demander que la partie du mandat de la Mission restant à courir soit prorogée de six mois pendant lesquels elle poursuivrait ses activités avec des effectifs réduits. Dans leurs déclarations, la plupart des intervenants se sont félicités de l'évolution positive de la situation au Népal et ont appuyé la prorogation du mandat d'une mission politique spéciale des Nations Unies, à effectifs réduits, chargée essentiellement de suivre la gestion des armements et du personnel armé du Parti communiste du Népal (Maoïste) et de l'armée népalaise. Ils ont en outre souligné

qu'il importait de garantir un processus politique participatif et sans exclusive dans le pays et indiqué que les mesures prises en faveur de la paix devaient s'accompagner d'un programme économique axé sur la réduction de la pauvreté.

Le 23 juillet, comme suite à une demande du Gouvernement népalais et aux recommandations du Secrétaire général, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1825 (2008) par laquelle il a reconduit le mandat de la MINUNEP pour une période de six mois de façon à ce qu'elle puisse s'acquitter du restant de son mandat établi aux termes de la résolution 1740 (2007), conformément à l'accord entre les partis politiques du pays, en date du 25 juin. Il a demandé à toutes les parties de tirer pleinement parti des compétences de la mission politique spéciale au Népal et de sa volonté d'appuyer le processus de paix pour faciliter l'exécution des éléments de son mandat qui étaient en suspens et les a également invitées à œuvrer de concert dans un esprit de consensus et de compromis afin de poursuivre la transition et de permettre ainsi au pays de s'acheminer vers un avenir pacifique, démocratique et plus prospère. Il a estimé, à l'instar du Secrétaire général, qu'il ne devrait pas être nécessaire de maintenir pendant longtemps encore le dispositif de surveillance actuel et indiqué qu'il comptait qu'il serait démantelé durant la période couverte par le mandat en cours. Il a souscrit aux recommandations du Secrétaire général tendant à ce qu'il soit procédé à une réduction et à un retrait échelonnés et progressifs des effectifs de la MINUNEP.

## **Europe**

### **Géorgie**

Le 21 juillet, le représentant de la Géorgie en ayant fait la demande dans une lettre datée du 10 juillet 2008, adressée au Président du Conseil (S/2008/453), le Conseil a tenu une séance privée pour examiner la situation en Géorgie. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues. Le représentant de la Géorgie a été invité à exprimer son opinion.

Le 29 juillet, en consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté au Conseil un exposé sur la situation en Abkhazie (Géorgie), en se fondant sur le rapport du Secrétaire général (S/2008/480). Il l'a informé qu'après une période de relative stabilité, les quatre derniers mois avaient vu une résurgence des tensions découlant notamment de désaccords évidents sur ce qui constituait l'observation ou la violation du régime de cessez-le-feu. Il a souligné qu'il importait d'observer strictement le cessez-le-feu et la séparation des forces dans la zone dont la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) était responsable afin d'empêcher une reprise des hostilités et de créer un climat propice au dialogue entre les deux parties. Il a également appelé la partie abkhaze à respecter la liberté de circulation de la MONUG et la partie géorgienne à faire en sorte que la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants puisse librement circuler dans les zones dont elles étaient respectivement responsables. Au cours des discussions, les membres du Conseil ont vivement condamné les attentats à l'explosif et l'utilisation de bombes plantées le long des routes entre le 29 juin et le 6 juillet de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, et demandé aux parties concernées de faire preuve de la plus grande retenue, de s'abstenir de tout acte de violence qui pourrait rendre la situation plus difficile,

de promouvoir des mesures de confiance et de démontrer leur volonté politique de régler leurs différends par des moyens pacifiques.

**Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999)  
et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

Le 25 juillet, lors d'une séance consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2008/458), le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, Lamberto Zannier, qui a appelé l'attention du Conseil sur le fait que les profonds changements sur le terrain avaient contribué à créer une « réalité opérationnelle profondément nouvelle pour la Mission ». Il a indiqué que, comme suite à la série de propositions formulées par le Secrétaire général, les capacités de la Mission seraient réduites dans les domaines où elle ne pourrait plus agir avec efficacité et renforcées dans d'autres, les minorités et les droits de toutes les communautés devant faire l'objet d'une attention particulière. Il a également indiqué que la Mission conserverait en principe l'autorité exécutive pour les fonctions relevant de la police, du système judiciaire et des douanes dans l'ensemble du Kosovo et que les membres de la Mission et des représentants de la mission sur l'état de droit menée par l'Union européenne s'étaient entretenus de leur future coopération et s'apprêtaient à conclure un accord aux termes duquel la mission de l'Union européenne serait déployée sous l'égide des Nations Unies conformément à la résolution 1244 (1999) et la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au Kosovo poursuivrait ses activités dans le cadre de la MINUK reconfigurée, pour ce qui touchait à la protection des valeurs démocratiques et à la protection des intérêts de toutes les communautés.

Le Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremić, et Skender Hyseni (Kosovo) ont tous deux pris la parole devant le Conseil.

## **Questions d'ordre général**

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

Les 7, 8 et 10 juillet, le Conseil a publié trois déclarations à la presse, dans lesquelles ses membres ont fermement condamné les attentats terroristes qui ont été respectivement perpétrés à Islamabad le 6 juillet, à l'ambassade de l'Inde à Kaboul le 7 juillet et devant le Consulat général des États-Unis à Istanbul le 9 juillet, faisant de nombreux morts et blessés. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à lutter contre toutes les formes de terrorisme, conformément aux responsabilités qui leur étaient assignées par la Charte.

### **Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée**

Le 2 juillet, en consultations plénières, le Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), l'Ambassadeur Marcello Spatafora (Italie), a présenté son rapport trimestriel conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006), qui portait sur les activités du Comité pendant la période allant du 3 avril au 2 juillet 2008.

### **Les enfants et les conflits armés**

Le 17 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur les enfants et les conflits armés, présidé par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, Pham Gia Khiem. Le Secrétaire général et 60 autres participants ont pris la parole devant le Conseil. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a salué les efforts déployés par le Conseil pour examiner la question et souligné que la pauvreté et le sous-développement rendaient les enfants plus vulnérables à l'exploitation et à la violence. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, a demandé au Conseil d'étendre le champ d'activité du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés et de s'employer à lutter contre l'impunité dont bénéficiaient les auteurs de violations persistantes et graves des droits des enfants dans les situations de conflit armé. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil des progrès accomplis par le Département des opérations de maintien de la paix pour assurer la protection des enfants, et indiqué que le Département élaborait actuellement une politique afin de mieux orienter ses activités. Le représentant de la France, Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, Jean-Maurice Ripert, entre autres orateurs, a présenté au Conseil le rapport annuel sur les activités du Groupe de travail (S/2008/455). À la fin du débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2008/28), dans laquelle il a notamment réaffirmé qu'il importait que les États parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et des Protocoles additionnels s'y rapportant, pour que les groupes armés distincts de l'État s'abstiennent de recruter ou d'employer des enfants dans le cadre d'hostilités, demandé instamment aux États qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager de ratifier ces instruments ou d'y adhérer, prié le Secrétaire général de fournir un appui administratif supplémentaire pour que le Groupe de travail continue de s'acquitter pleinement de son mandat de façon efficace, et reconnu le rôle important de l'éducation dans les zones de conflit armé comme moyen d'atteindre l'objectif consistant à arrêter et prévenir le recrutement et le réengagement des enfants.

### **Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda**

Le 18 juillet, en réponse à une lettre du Secrétaire général datée du 13 juin 2008 (A/62/896-S/2008/436), adressée aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, transmettant une lettre du Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda datée du 6 juin 2008, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1824 (2008), par laquelle il a prorogé les mandats des juges permanents et des juges *ad litem* du Tribunal afin d'améliorer l'efficacité des procédures et de faciliter la mise en œuvre rationnelle du plan d'achèvement des travaux du Tribunal.

### **Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest**

Le 18 juillet 2008, en consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général, Said Djinnit, a rendu compte au Conseil des activités menées récemment par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA). Les membres du Conseil ont dans l'ensemble pris note avec satisfaction des premiers progrès importants accomplis pour mettre fin aux conflits et promouvoir la

réconciliation nationale et la reconstruction socioéconomique dans la sous-région, en particulier en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Libéria. Ils ont fait part de leur préoccupation face aux défis redoutables auxquels doivent faire face les pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment la pauvreté endémique, l'insécurité alimentaire, le chômage, la criminalité transnationale organisée, le trafic des armes légères et les questions intersectorielles et transfrontières. Ils ont continué d'appuyer le rôle important joué par l'ONU, la Commission de consolidation de la paix, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'UNOWA pour aider les pays de la région à consolider la paix et à renforcer les initiatives prises à cet égard dans les pays sortant d'un conflit.

---